



### Mono ou bivalence ?

Le gouvernement, en publiant le décret créant les mentions complémentaires, veut profiter du renouvellement de la profession pour modeler et transformer notre métier. Mais voilà, nous sommes porteurs d'une mémoire (la bivalence a déjà existé et a été reconnue non opérante), de valeurs fortes et d'idées appelant une autre volonté politique pour l'école.

Pour le SNES, enseigner une discipline, c'est d'abord la maîtriser. Chaque enseignant doit avoir un haut niveau de qualification disciplinaire. Brader ce niveau, c'est hypothéquer la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Le décret qui prévoit la seule passation d'une épreuve ne garantit en rien cette maîtrise. Qui plus est, multiplier le nombre d'épreuves à préparer affaiblit les chances d'obtention du concours. Le SNES soutient aussi l'idée que la formation doit appuyer la qualification disciplinaire et qu'elle doit s'inscrire dans la durée. Le décret n'en prévoit aucune, comme si la seule réussite d'une épreuve d'anglais permettait d'enseigner cette langue de la Sixième à la Terminale ! Sachez aussi que le décret précise que la non-obtention de la mention complémentaire ne remet pas en cause la réussite au concours, comprenez qui voudra.

Ces deux publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles seront disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES à la rentrée prochaine.



### SOMMAIRE

- 2-3. Votre affectation en stage  
Votre traitement, votre formation  
Le SNES vous aide
4. Postes 2006

## Hécatombe pour l'emploi

**A**vec seulement 10 000 postes ouverts, un seuil vient d'être franchi par le gouvernement qui sous-recrute déjà depuis trois ans. Pour la fonction publique, l'objectif est de ne remplacer qu'un départ sur deux. Dans l'enseignement du second degré, on y est presque. L'emploi « priorité nationale » ? Le gouvernement joint le geste à la parole : 4 000 possibilités d'emplois publics de titulaires en moins, voilà le message adressé aux jeunes diplômés ! Moins de départs en retraite que prévu, nous dit-on (et ce grâce à une autre loi Fillon) ? Peut-être dans l'immédiat, mais les départs différés auront forcément lieu et il faudra bien les prendre en compte ! D'arguments douteux en contrevérités, le ministère manipule ses propres chiffres : 10 000 postes ouverts, c'est la perspective de 8 700 recrutements nouveaux pour 2006 en raison des déperditions inévitables, ce qui représente la moitié des besoins estimés à 17 300 par le service chargé des prévisions au ministère.

Cette politique à courte vue est irresponsable pour l'avenir de l'école. Elle fragilise encore les préparations aux concours et augure de la fermeture de certaines formations en IUFM.

Elle met en place les conditions d'une crise majeure de recrutement dans les prochaines années.

Cette politique se traduit déjà par une réduction de l'offre d'enseignement, l'exclusion précoce des élèves les plus en difficulté, des suppressions de postes par milliers dans les collèges et les lycées...

Le SNES appelle les étudiants à riposter massivement contre cette politique, aux côtés des titulaires et non-titulaires, dans l'unité la plus large. Pour exiger :

- des recrutements à hauteur des besoins, avec au minimum 18 000 postes à la session 2006 ;
- une programmation pluriannuelle des recrutements, qui intègre le rattrapage des déficits accumulés ces dernières années et permette de couvrir les besoins réels d'un système éducatif renforcé ;
- la mise en place d'urgence des prérecrutements et le développement des aides sociales aux études. ■

# Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste à temps plein.

Avec peu ou pas d'expérience de l'enseignement ou de l'éducation, vous avez vocation, pour la plupart, à suivre un stage « en formation », en seconde année d'IUFM (y compris les lauréats de l'agrégation).

Le ministère publiera en mars, au Bulletin officiel, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL).

Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site Internet du ministère (<http://publinterce2.education.fr>).

## DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

**Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).**

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles l'IUFM assure la formation pour votre discipline, sur le site Internet du ministère ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique SIAL). Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons. Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins des académies, la carte des formations et les capacités d'accueil des IUFM. Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e) « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque IUFM, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2005. C'est indicatif et néanmoins utile pour vous aider à formuler vos vœux (voir aussi sur notre site <http://edm.snes.edu>).

**Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (fin août).**

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration affecte les stagiaires sans consulter de groupe de travail académique et/ou sans donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

## REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

• Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité et effectuer le service national en tant que volontaire.

• Vous pouvez solliciter un report pour : – entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;

– effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;

– terminer la scolarité à l'ENS ;

– préparer l'agrégation (à condition d'être titulaire d'une maîtrise/master 1 et lauréat des concours externes, une année non renouvelable).

Dans ce dernier cas, le ministère se réserve le droit de refuser le report en fonction « des besoins de recrutement dans la discipline ».

Si vous sollicitez un report, vous devez obligatoirement formuler des vœux d'affectation en IUFM au cas où le report vous serait refusé par le ministère.

• D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :

– dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'Inspection générale. Réservé aux lauréats de l'agrégation, avec un service à temps complet ;

– dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

## BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 40 à 4 points selon le décile, 0 point pour les lauréats sur liste complémentaire). À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

– du concours obtenu (40 points pour les lauréats de l'agrégation) non cumulable avec la bonification IUFM ;

– de la situation familiale (60 points pour rapprochement de conjoint, 50 points par enfant...) ;

– de la situation administrative au moment du concours (40 points pour les élèves d'IUFM qui demandent leur académie en premier vœu). En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours.

Vous n'avez pas à produire a priori de pièces justificatives. Dès lors, l'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère. Veillez en particulier à préciser si vous êtes « élève IUFM » (et

non « étudiant »), si vous êtes marié(e), ou « pacsé(e) ». Sans cela vous n'obtiendrez pas la bonification correspondante.

**Les non-titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification (100 points) sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2005-2006 à temps complet ou à temps partiel (au moins 50 % d'un équivalent temps plein).**

## RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

– être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;

– que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires), à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

**N.B. : la date de prise en compte des situations familiales est fixée au 15 juillet 2006. Attention : l'administration peut demander aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.**

## RÉVISION D'AFFECTION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles. Modifiée ou pas, votre affectation est impérative. Vous êtes alors convoqué(e) à la rentrée administrative de l'IUFM (généralement le 1<sup>er</sup> septembre) et vous devez participer à la prérentrée dans votre établissement. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

## VOTRE TRAITEMENT

**Premiers indices de rémunération des certifiés et CPE (traitement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup>/1/2006).**

- Premier échelon, indice 348 : 1 289 € net pendant trois mois.
- Deuxième échelon, indice 375 : 1 389 € net pendant neuf mois.
- Troisième échelon, indice 394 : 1 460 € net pendant 12 mois.
- Quatrième échelon, indice 415 : 1 538 € net pendant 12 mois.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

### Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/9/2006. Sont pris en compte : le service national actif, les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger, les années accomplies en qualité de cadre (cinq ans minimum exigés) pour les stagiaires CAPET... L'effet financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

### Indemnités

Les enseignants stagiaires perçoivent un tiers de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves versée mensuellement), soit 383 €. À la place, les documentalistes et CPE stagiaires perçoivent quant à eux des indemnités liées à leur fonction (respectivement et pour l'année : 186 € et 352 €).

### VOTRE FORMATION

En deuxième année d'IUFM, la formation comprend :

- Deux jours par semaine consacrés à la formation théorique.
- Le stage en « responsabilité » de 4 à 6 heures hebdomadaires pour les certifiés, de 12 heures hebdomadaires maximum pour les CPE, pour lequel vous aurez un conseiller tuteur.

### Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2006 et une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal     Ville : .....

Mél : .....

Concours : ..... Discipline : .....

Situation actuelle : Élève IUFM  Étudiant(e)  MI-SE  Aide-éducateur   
Contractuel  Vacataire  Assistant d'éducation   
Autre : .....

À retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

- Un stage de « pratique accompagnée » dans un autre établissement et un autre cycle en principe (deux semaines en moyenne).
- Un stage en école ou en lycée professionnel, technique ou en SEGPA (une semaine environ).
- Un stage en entreprise de six à douze semaines pour les stagiaires CAPET et de deux semaines pour les CPE.

*Le SNES demande que les stagiaires « en formation » ne soient plus utilisés comme moyen d'enseignement mais affectés sur le service de leur tuteur partiellement déchargé, et que les CPE soient toujours affectés en surnombre.*

### Pour nous contacter

#### Au siège national :

SNES Secteur formation initiale et continue.

Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry,  
75647 Paris Cedex 13.

Nos coordonnées :

[www.snes.edu/memos/adresses](http://www.snes.edu/memos/adresses)

## LE SNES VOUS AIDE

Tous les ans au mois d'août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Au niveau ministériel pour rattacher chacun(e) d'entre vous à un rectorat, au niveau académique pour vous attribuer un lieu de stage devant les élèves. Des représentants du personnel et de l'administration y participent. Notre syndicat majoritaire dans le second degré, y est activement représenté. Pour la session 2006, le ministère avait envisagé de les supprimer ! Le SNES est intervenu avec fermeté et le MEN est revenu sur son projet : le groupe de travail ministériel aura bien lieu la première semaine d'août. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et nous demandons leur généralisation au niveau académique. Pourquoi ?

D'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants ont une grande habitude des barèmes et des opérations de gestion. Pour le bénéfice de tous les collègues, ils interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées. Ensuite, cela contraint l'administration à la transparence. Toute erreur, tout dysfonctionnement est visible et elle doit justifier de ses décisions.

Enfin, ils permettent de prendre en compte des situa-

tions individuelles dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ». Nos représentants défendent ainsi les collègues dont la prise de fonction est conditionnée par une situation médicale ou sociale délicate. Par exemple, certains collègues ne peuvent déménager car ils ont besoin de soins ou bien ils se sont endettés pour mener à bien des études longues et chères.

Notre intervention est d'autant plus efficace que nous disposons d'informations précises vous concernant. C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir **la fiche syndicale** que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusive (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site [www.edm.snes.edu](http://www.edm.snes.edu)).

Par ailleurs, le SNES est à votre service pour vous aider à formuler vos vœux et à calculer votre barème, vous informer rapidement dès la fin de la réunion du groupe de travail, intervenir éventuellement pour une révision d'affectation.

Des militants assurent une permanence continue pendant l'été au siège national et généralement dès la dernière semaine d'août dans les sections académiques.

CAPES EXTERNE	Postes 2006	SESSION 2005						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Philosophie	30	48	1 636	1 210	25,2	142	48	4,0
Lettres classiques	170	284	748	644	2,3	477	284	44,1
Lettres modernes	980	1 364	5 215	3 939	2,9	2 558	1 364	34,6
Histoire et géographie	730	1 040	7 602	5 859	5,6	1 943	1 040	17,8
Sciences économiques et sociales	67	92	2 099	1 135	12,3	179	92	8,1
Allemand	125	125	843	639	5,1	263	125	19,6
Anglais	1 020	1 020	5 433	4 067	4,0	2 458	1 020	25,1
Arabe	5							
Chinois	8	8	86	55	6,9	21	8	14,5
Espagnol	400	400	3 828	3 028	7,6	919	400	13,2
Hébreu	1							
Italien	58	58	868	614	10,6	134	58	9,4
Néerlandais	1							
Portugais	2							
Russe	2							
Mathématiques	952	1 310	6 087	4 487	3,4	2 473	1 310	29,2
Physique et chimie	610	830	4 797	3 351	4,0	1 352	830	24,8
Sciences de la vie et de la Terre	370	565	4 548	3 393	6,0	1 092	565	16,7
Éducation musicale et chant choral	90	150	847	680	4,5	349	150	22,1
Arts plastiques	130	190	2 768	2 041	10,7	390	190	9,3
Documentation	180	285	3 153	1 968	6,9	617	285	14,5
Basque	1	1	8	7	7,0	3	1	14,3
Breton	2	2	17	12	6,0	6	2	16,7
Catalan	1	1	9	3	3,0	2	1	33,3
Occitan - langue d'Oc	4	4	50	33	8,3	10	4	12,1
Créole	4	4	72	41	10,3	10	4	9,8
Langue corse	3	3	21	18	6,0	7	3	16,7
Tahitien français	1	1	35	25	25,0	4	1	4,0
<b>TOTAL</b>	<b>5 947</b>	<b>7 785</b>	<b>50 770</b>	<b>37 249</b>	<b>4,8</b>	<b>15 409</b>	<b>7 785</b>	<b>20,9</b>
<b>CPE externe</b>	<b>200</b>	<b>415</b>	<b>14 238</b>	<b>8 309</b>	<b>20,0</b>	<b>905</b>	<b>415</b>	<b>5,0</b>
<b>CO-Psy externe</b>	<b>50</b>	<b>110</b>	<b>2 008</b>	<b>981</b>	<b>8,9</b>	<b>257</b>	<b>110</b>	<b>11,2</b>

CAPET EXTERNE	Postes 2006	RAPPEL SESSION 2005						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Génie mécan. – maintenance		8	81	54	6,8	21	8	14,8
Sciences et techn. médico-sociales	22	40	565	339	8,5	80	40	11,8
Biotechnologie – biochimie - génie bio.	28	40	821	427	10,7	99	40	9,4
– santé et environnement	6	7	316	138	19,7	17	7	5,1
Technologie	132	265	2 109	1 313	5,0	481	265	20,2
Economie et gestion – administrative	45	80	1 237	680	8,5	200	80	11,8
– comptable	40	90	1 752	933	10,4	224	90	9,6
– commerciale	49	90	1 743	1 068	11,9	177	90	8,4
– informatique et gestion	15	25	474	229	9,2	62	25	10,9
Hôtellerie-tourisme : – tourisme	8							
Industries graphiques		5	80	29	5,8	5	2	e
<b>TOTAL CAPET</b>	<b>345</b>	<b>650</b>	<b>9 178</b>	<b>5 210</b>	<b>8,0</b>	<b>1 366</b>	<b>647</b>	<b>12,4</b>

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2006	RAPPEL SESSION 2005						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis/présents
Lettres modernes	10	10	93	55	5,5	23	10	18,2
Histoire-géographie	10	10	63	25	2,5	15	10	40,0
Sciences économiques et sociales	3	3	46	19	6,3	7	1	5,3
Anglais	14	14	129	88	6,3	35	14	15,9
Espagnol	10							
Mathématiques	25							
Physique-chimie	18							
Sciences de la vie et de la Terre		3	39	12	4,0	6	3	25,0
Documentation	20	80	215	119	1,5	92	52	43,7
Economie et gestion administrative		6	56	21	3,5	5	4	19,0
Economie et gestion comptable		4	50	20	5,0	9	4	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>130</b>	<b>691</b>	<b>359</b>	<b>2,8</b>	<b>192</b>	<b>98</b>	<b>27,3</b>